



Conférence des Parties

Vingt-septième session

Charm el-Cheikh, 6-18 novembre 2022

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. Le 4 novembre 2022, le secrétariat a reçu du Pakistan, agissant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP)¹.

2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, et avec l'accord du Président de la vingt-sixième session de la COP, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 20.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-septième session de la COP, proposé après consultation du Président de la vingt-sixième session, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-septième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;

¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/621301>.



- f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
 4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
 7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques².
 8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Septième examen du Mécanisme financier ;
 - f) Questions relatives aux modalités de financement permettant de remédier aux pertes et préjudices.
 9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.
 10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
 11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
 13. Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
 14. Questions de genre et changements climatiques.

² L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.
17. Moyens d'assurer une représentation géographique équitable dans la composition des organes constitués en vertu de la Convention.
18. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2021 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
19. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
20. Application des dispositions du paragraphe 11 de la décision 1/CP.26 et du paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3 concernant le financement de l'adaptation.
21. Questions diverses.
22. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport sur la session ;
 - b) Clôture de la session.

III. Annotations

20. Application des dispositions du paragraphe 11 de la décision 1/CP.26 et du paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3 concernant le financement de l'adaptation

4. *Rappel* : Une proposition visant à inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la présente session, présentée par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a été reçue le 4 novembre 2022. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire.

5. *Mesures à prendre* : La COP sera invitée à examiner cette question et à prendre toute mesure qu'elle jugera appropriée.

Informations complémentaires : <https://unfccc.int/documents/621301>